

Influence des politiques publiques de lutte contre le tabac

Alain Braillon¹, Anne-Sophie Mereau², Gérard Dubois²

1. 80000 Amiens, France
2. CHU d'Amiens, santé publique, 80000 Amiens, France

Correspondance :

Alain Braillon, 27, rue Voiture, 80000 Amiens, France.
braillon.alain@gmail.com

Disponible sur internet le :

Tobacco control in France: Effects of public policy on mortality

Le tabac, première cause évitable de décès dans le monde, avec 6 millions de décès annuels devrait être la priorité des politiques publiques de santé. La déclaration de Bellagio estime qu'un million de cigarettes vendues provoquent un décès prématuré et permet d'estimer les décès évités grâce aux politiques publiques, à partir des variations de ventes [1]. Cet éditorial vise à décrire la situation en France depuis 1950 pour analyser succès et échecs, car la politique de lutte contre le tabac est loin d'avoir été un processus continu.

Les décisions en matière de lutte contre le tabac ont été marquées par quatre événements principaux : la loi Veil en 1976, la loi Evin en 1991, le plan cancer I du président Chirac en 2003 puis le gel des taxes qui a succédé depuis 2004 (*figure 1*) [2,3].

En 1976, la loi Veil crée les avertissements sanitaires sur les paquets, limite la publicité et le parrainage d'événements sportifs et interdit de fumer dans les hôpitaux et les ascenseurs. Les ventes s'infléchissent jusqu'en 1991 sauvant 17 000 vies sur cette période. L'effet a été limité car l'industrie du tabac a réussi à contourner la loi et si les prix ont cessé de baisser, ils n'ont pas augmenté.

En 1991, la loi Evin interdit toute publicité, sépare partiellement les fumeurs des non-fumeurs et retire le tabac du calcul de l'indice des prix. Grâce à des augmentations de prix dissuasives et répétées pendant six ans, pour la première fois les ventes de cigarettes diminuent, sauvant 14 000 vies sur cette période. Pendant les cinq années qui suivent, Bernard Kouchner étant ministre de la santé, les ventes restent stables car les augmentations de prix sont trop faibles pour être dissuasives. Il faut une augmentation de 10 % du prix pour entraîner une baisse de 4 % du nombre de fumeurs dans les pays développés [4]. Si la tendance observée de 1991 à 1997 avait été maintenue de 1997 à 2001, 10 000 décès auraient pu être évités sur cette période.

À l'automne 2002, une augmentation de taxes accroît le prix de 12,5 % et précède le plan cancer I que le président Chirac inaugure par : « Je déclare la guerre contre le tabac » [5]. Trois nouvelles hausses de taxes en 12 mois augmentent le prix de 39 %. Les ventes chutent de 34 %, sauvant 25

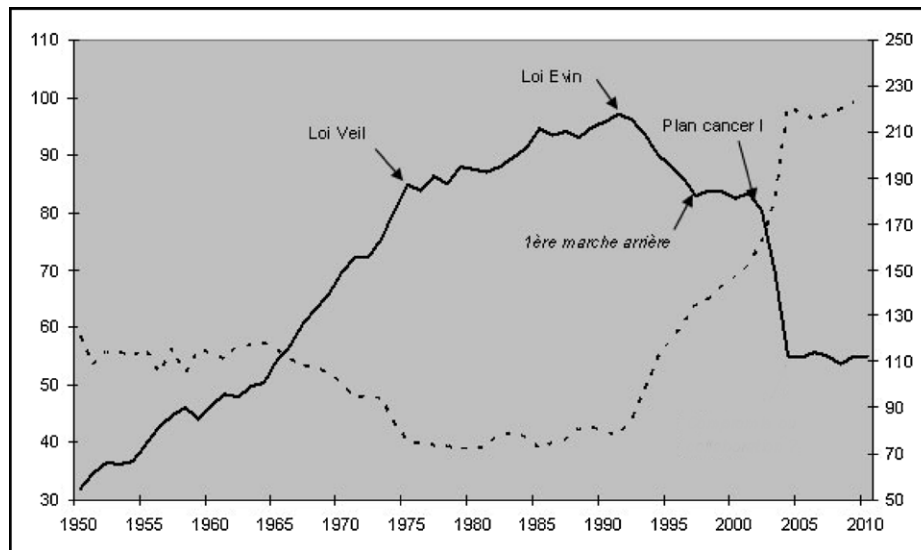


FIGURE 1

Évolution des ventes de cigarettes en milliard de cigarettes [2] ligne pleine (axe des ordonnées gauche) et prix relatif des cigarettes [3] ligne pointillée (axe des ordonnées droit, référence 100 en 1970)

000 vies sur cette période. Cette succession rapide de hausses importantes confirme l'efficacité de cette politique qui limite l'initiation chez les jeunes et promeut le sevrage [6].

Les autres mesures pour la lutte antitabac prises depuis ont été vidées de leur substance.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics n'est obtenue qu'en 2006 après deux années d'actions publiques intenses coordonnées par l'alliance contre le tabac. Sa mise en œuvre ne commence qu'en 2007 et il faut attendre 2008 pour les cafés, hôtels, restaurants et dancings. Laxisme et impunité prévalent, cafés et restaurants installent des terrasses chauffées et presque fermées. On observe un retour à la situation antérieure, choquant les étrangers [7].

Les images d'avertissement sanitaires sur les paquets n'ont été appliquées qu'à partir d'avril 2011, après deux ans de discussions et un an de délai d'application. La France n'est que le 39^e pays au monde à appliquer cette mesure et n'impose que 30 % de la face ou 40 % du revers, bien loin des 85 % en Uruguay. L'interdiction de vente aux moins de 16 ans étendue aux moins de 18 ans est restée tout aussi inappliquée : 38 % des buralistes vendent des cigarettes à des enfants de 12 ans [8].

L'aide au sevrage régresse. Entre 2005 et 2010, le nombre de personnes traitées chaque année avec les substituts nicotiques ou d'autres traitements pharmacologiques a été moindre qu'en 2003 ou 2004 [2]. En 2011, le ministre de la santé retire un traitement pharmacologique de la prise en charge forfaitaire.

De 2004 à 2007, les taxes sur le tabac sont gelées. Après l'élection du président Sarkozy en 2007, l'industrie du tabac a augmenté quatre fois le prix fabricant du tabac et le gouvernement n'a jamais augmenté les taxes comme le réclamaient les experts. Les augmentations du prix à 6 % sont trop faibles pour diminuer les ventes, d'autant plus que le prix relatif n'a pas augmenté. Ainsi, malgré la crise économique, le chiffre d'affaires de l'industrie du tabac (Philip Morris, British American Tobacco et Imperial Tobacco) n'a cessé d'augmenter (3 % entre 2008 et 2009). Les conséquences sanitaires sont dévastatrices, les ventes de cigarettes restent stables de 2005 à 2011. Aucune vie n'a été sauvée alors que si la tendance observée de 1991 à 1997 avait été maintenue, plus de 10 000 vies auraient été épargnées sur cette période. Le gel des taxes décidé par le Premier ministre Raffarin et poursuivi par le président Sarkozy en est une cause.

En 2011, encore le lobby du tabac a fait pression sur le Parlement pour affaiblir le droit des associations de lutte contre le tabac à poursuivre l'industrie du tabac devant les tribunaux et pour contourner l'interdiction de la publicité, en créant une exception « artistique et culturelle ». Tentatives combattues avec succès par la forte réaction des ONG et de l'Académie nationale de médecine.

L'augmentation de 1,6 point de la TVA au 1^{er} octobre 2012 aurait pu entraîner une augmentation du prix des cigarettes, mais les cigarettiers et les buralistes ont obtenu à nouveau une mesure d'exception qui limitera cette hausse.

Influence des politiques publiques de lutte contre le tabac

Au total, depuis la loi Evin en 1991, les ventes de cigarettes ont diminué de moitié comme la mortalité par cancer du poumon des hommes de 35 à 44 ans. C'est un immense succès. Cependant de 1997 à 2001, puis de 2005 à nos jours, les ventes sont restées stables. La prévalence du tabagisme quotidien, pourtant déjà élevée, a augmenté de 26,9 % à 28,7 % pour les 15 à 75 ans pendant ces cinq dernières années. La prévalence du tabagisme quotidien des jeunes de 17 ans est passée de 28,9 % en 2008 à 31,5 % en 2011 [9]. Cette situation est une exception parmi les pays développés.

Au nom de ses profits, l'industrie du tabac est parvenue à annihiler les politiques publiques efficaces contre le tabac, cela bien que la France ait été le premier des anciens membres de

l'Union européenne à avoir ratifié la convention cadre de lutte antitabac de l'OMS en octobre 2004. La lutte contre le tabac est pourtant le plus grand enjeu de santé publique et la politique des prix en est le cœur. L'oublier au nom d'intérêts financiers est immensément coûteux en vies humaines.

Déclaration d'intérêts : Alain Braillon, a été désaffecté du service du Pr Dubois au CHU d'Amiens en 2010 par le ministère de la Santé qui est allé contre l'avis de 70 % des membres de la commission statutaire nationale. Il est membre du conseil d'administration de l'association périnatalité information sur la prévention recherche. Gérard Dubois a été poursuivi pour dénigrement par la confédération française des ruralistes qui a été déboutée en première instance et en appel en novembre 2011. Il est président de la commission addiction de l'Académie nationale de médecine et président d'honneur de l'alliance contre le tabac. Il a été consultant pour Pfizer¹.

Références

- [1] Bellagio statement on tobacco and sustainable development. *CMAJ* 1995;153:1109-10.
- [2] Observatoire français des drogues et des toxicomanies. Disponible sur <http://www.ofdt.fr/>.
- [3] Insee. Consommation et prix relatif du tabac. Disponible sur http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=NATTEF06212®_id=0.
- [4] World Bank. Curbing the epidemic: governments and the economics of tobacco control. Washington: World Bank 1999. Disponible sur <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTHEALTHNUTRITIONAND-POPULATION/EXTETC/0,contentMDK:20361460~menuPK:376607~pagePK:148956~piPK:216618~theSitePK:376601,00.html>.
- [5] Chirac J. Discours du président de la République à l'occasion de la semaine nationale de lutte contre le cancer 24 mars 2003 Paris. Disponible sur <http://www.jacqueschirac-asso.fr/fr/wp-content/uploads/2010/04/Semaine-nationale-de-lutte-contre-le-cancer.pdf>.
- [6] Chaloupka FJ, Straif K, Leon ME. Effectiveness of tax and price policies in tobacco control. *Tob Control* 2011;20:235-8.
- [7] Crumley Smoking Ban? The French light up again in public. *Time* 26 décembre 2009. Disponible sur <http://www.time.com/time/world/article/0,8599,1949817,00.html>.
- [8] Martinet Y, Beguinot E. Interdiction de vente de tabac aux mineurs : le CNCT interpelle l'État ! Comité national contre le tabagisme 29 novembre 2011. <http://www.cnct.fr/communiqués-de-presse-44/interdiction-de-vente-de-tabac-aux-mineurs-le-cnct-interpelle-65.html>.
- [9] Dautzenberg B. Catastrophique reprise du tabagisme chez les collégiens parisiens. Office français de prévention du tabagisme 6 mai 2010 Disponible sur <http://www.of-ta-asso.fr/index.php/component/content/article/3-newsflash/655-article-de-base-muet>.

¹ Un article est consultable : abuse of libel laws and a sacking: the gagging of public health experts in France. *Tobacco control* 8 November 2010 <http://blogs.bmj.com/tc/2010/11/08/>.